

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 17 (1879)
Heft: 47

Artikel: On révo
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-185408>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La badine siffle et s'abat avec un bruit sec sur l'hémisphère tentateur.

Quel réveil ! Déjà le dormeur est sur ses pieds, menaçant, terrible. Mais le propriétaire de la badine n'a pas bronché, et, levant son jonc d'un air décidé :

— Ah ! mauvais garnement, je vais t'apprendre à dire du mal du syndic ! Va, tu n'as que ce que tu mérites.

Et les promeneurs s'éloignent.

Le dormeur stupéfait se laisse retomber sur la partie lésée, et, prenant sa tête dans les deux mains, il s'écrie :

— Le diable m'emporte si je sais ce que j'ai dit ! Il me semble pourtant que je rêvais à la Louise et pas au syndic. Qu'est-ce que j'ai bien pu raconter ?
E.

Aux vases vides.

Vous qui raisonnez creux sous les voûtes profondes,
Vieux amphitryons délaissés
Qui partagez le sort des vignes infécondes
Et qui, tout bas, le maudissez ;

Dans ces temps douloureux où Bacchus se dépite
De voir nos malheurs inouis,
Et d'entendre en vos flancs le tarte qui crépite
Sous vos grands ais ébarouis,

Il vous reste du moins votre vieille étiquette
Et vos souvenirs glorieux
Que n'effacera pas l'insipide piquette
Qui vient des quatre vents des cieux.

Donc, s'il le faut, dormez pleins de vapeur soufrée,
Dormez dans votre dignité,
Plutôt que tressaillir sous des dîots d'eau sucrée
Sans feu, ni générosité.

Car les jours reviendront où, malgré nos épreuves,
Auprès de vous nous chanterons ;
Où l'on ne verra plus des rangs de souches veuves
Désespérer les vigneron.

Dans votre isolement, si quelqu'un, d'aventure,
Voyant vos bois inoccupés,
Versait, pour les remplir, quelque infâme mixture
D'alcools et de vins coupés,

Protestez hautement en votre ardeur altière,
Et que ceux qui jadis ont cru
En vous, dans votre sein retrouvent tout entière
La bonne odeur des vins du cru.

Charrière-de-Bennevys, novembre 1879.

L. C.

Un de nos lecteurs, M. F., nous communique cette curieuse pièce, extraite d'un recueil de documents officiels datant du régime bernois :

Commutation de peine accordée à André T*** de Summiswald.

Le Conseil législatif, sur le message du Conseil exécutif du 24 janvier 1801, par lequel il propose de commuer le reste de la peine de trois ans de fers, prononcée contre André T***, de Summiswald, canton de Berne, par sentence du 28 juin 1800, et ayant entendu sur cette proposition le rapport de justice criminelle ; considérant la minimité du vol dont André T*** s'est rendu coupable, n'ayant pris d'une

somme considérable, qu'il aurait pu enlever tout entière, que cent trente-cinq batz, dont il a payé une couverture, qu'il avait achetée pour couvrir son épouse et l'enfant dont elle venait d'accoucher ;

Considérant la jeunesse d'André T*** ;

Considérant enfin les témoignages de bonne conduite qui accompagnent la pétition ;

Ordonne :

Le reste de la peine de trois ans de fers, prononcée contre André T***, de Summiswald, canton de Berne, par sentence du tribunal de canton du 28 juin 1800, est commuée en une confinement, qui durera jusqu'à l'expiration du terme de sa peine.

Résolu par le Conseil législatif le 2 février 1801.

Le Conseil exécutif arrête, etc.

Berne, le 2 février 1801.

Président, SAVARY.

Le secrétaire général ad intérim, BRIATTE.

Trois ans de fers pour 135 batz ! C'est bien le cas de dire : *raide comme la justice de Berne.*

On révo.

Vaitsé z'ein iena que se le n'est pas vretablia, n'est pas mè que su lo dzanlião, kã l'è liaija dein on làivro qu'on lài dit la *bibliotèqua*, qu'a onna forretta bliua et dãi foliets rodzo pè lo coumeincement.

Vo sèdè que y'a dãi dzeins que révont àotrè la nè : dãi iadzo seimbliè qu'on prevôle dein lè nio-lès, et dãi z'autro iadzo, qu'on sè dérotsè avau dãi dérupo, qu'on est gaillà conteint dè sè réveilli et dè sè cheintrè dein son lhi. Eh bin l'est rappoo à cllião révo que vé vo contã cl'hhistoire :

Trãi lulus allãvont fèrè on tor pè la montagne. Ne sè pas se l'allãvont vairè lão vatses ào bin finnameint lài sè promena ; cein ne fã rein ào fè, mã tantiã qu'onna nè demandiront à cutsi à n'on cabaret qu'ètã su la route et vollhiront fèrè preparã lo dèdjonnã po lo grand matin, po poãi reparti avoué lo dzo.

— Mã fã su bin fatsi, se lão fe lo carbatier, mã n'ein quie z'u sta véprão onna beinda d'affamã dè pè Lozena qu'ont tot rupã cein que n'aviã, et ne reste perein qu'onna nosse dè pan avoué on restant d'orollion, que n'ia pas pì prão po ein repètrè ion.

— Diabe sãi fè dãi trein ! se firon lè trãi gaillã ; mã sè cassiront pas la tètã po tot cein et coumeint l'ètiont prão rizolets, se desiront : faut atant qu'ein àussè ion que medzãi bin adrãi què dè s'allumã la fan à ti trãi, et decidãront que cé que farãi lo pe bio ào bin lo pe pouè révo sarãi cé que medzerãi la pedance, et l'est lo carbatier que devessãi decidã lo quin arãi gãgni.

L'est bon. Sè vont cutsi et s'eindormont ; mã àotrè la nè, ion dè cllião gaillã sè reveillè et tandi que lè dou z'autro ronclliãvont, chàotè frou, va rupã la medzaille et sè vint remètrè ào lhi...

— Hardi, frou ! criè à 3 z'hãovrès lo carbatier,

que devessâi lè reveilli, et lè gaillâ sè vitont et vignont racontâ l'âo révo.

— Mè, se dit ion dè leu, y'é revâ qu'on devessâi tserdzi dâo recco et ein atteindeint lo tsai, m'été étai su la tire, quand duè galézès grachâosès m'ont apportâ 'na botollie dè bon La Couta avoué dâo pan blian et dâi coquiès et quand mè su z'u bin reletsi, le m'ont met dein lo clliorâ et cein sè trovâ que clliao galézès étiont dâi z'andzes que sè sont einvôlâ et que m'ont portâ dein lo paradi et l'est bin damadzo que mè séyo reveilli.

— Po on bio révo, l'est on bio révo, se dit lo carbatier, et vo, se fe à on autro?

— Por mé, se fe l'autro, y'é revâ que y'été à la chetta quand lo diablo l'ai est venu, que m'a pliantâ son fortson dein la panse, que m'a lèvâ coumeint onna dzerba et m'a portâ ein einfai yô m'a tsampâ dein lo fû permi dâi serpeints, dâi crapauds, dâi ratès-volâres et totès sortès dè pouetès bêtès, que ma fâi y'é étâ b'n'éze dè mè reveilli quand vo z'ai criâ.

— Ma fâi, po sù n'est pas bio voutron révo, se dit lo carbatier, et vo, se fe à troisièmo?

— Mè, se dit cé que n'avâi onco rein de, y'é revâ que François étai dein lo paradi et Pierro ein einfai, et coumeint clliao que sont per lè ne revignont jamé, mè su peinsâ : jamé dè la viâ on lè revâi pè châttré, n'ont pas mé fauta dè pan ni toma et su z'allâ medzi lo pan et l'orollion.

Lo carbatier allâ vouâiti dein lo ratéli : l'assiète étai tota netta. Revint ein rizeint vai lè trâi coo et l'âo fâ : Lo révo dè François est lo pe bio, cé dè Pierro lo pe poué, mâ cé dè Muïet est tant à propou que vu que l'a dza tot rupâ l'ai baillo gâgni.

Il existe, aux abords de tous les théâtres, certains négociants improvisés, qui viennent vous proposer des billets d'entrée qu'ils ont achetés dès le matin, au bureau, et qu'ils cherchent à revendre ensuite avec un léger bénéfice. Au nombre des revendeurs de billets qui stationnent vers l'entrée du nouveau théâtre de Genève, il en est un que nous nommerons Isidore et qui a été l'objet d'une aventure assez amusante, racontée par la *Scène*.

Isidore est toujours assez proprement vêtu et n'a pas qu'une seule corde à son arc; où il se distingue et où il surpasse de cent coudées tous les laquais des grandes maisons, c'est dans l'empressement qu'il sait déployer à ouvrir les portières aux gens *huppés* qui prennent une voiture à la sortie du spectacle.

Cela lui rapporte quelquefois une gratification; mais le plus souvent il ne reçoit qu'un merci allongé qui, pour lui, ne manquerait pas de charme, s'il était accompagné d'autre chose.

Dernièrement, à la sortie du théâtre, notre homme avise un groupe de six étrangers se dirigeant vers les voitures qui stationnent à gauche du grand escalier. Il ne fait ni une ni deux et va bravement se poser en laquais gentleman :

— Montez, messieurs, montez !

Quatre montent dans la première voiture, qui se trouve ainsi être au complet.

Isidore ouvre vivement la portière d'une seconde voiture, en invitant les deux dernières personnes à prendre place.

L'une monte sans se faire prier, mais l'autre, croyant qu'Isidore fait partie de la société, le prie à son tour de vouloir bien monter. Isidore remercie et s'excuse. L'autre persiste et dit qu'il n'en fera rien.

— Voyons, pas tant de cérémonies, vous dis-je.

Isidore, tout confus, a beau s'excuser de nouveau, le monsieur lui prend le bras et le force à entrer dans la voiture, après quoi il va s'asseoir à son côté, et fouette, cocher !

La conversation roula sur les artistes, tandis que la voiture roulait vers l'hôtel où demeuraient ces messieurs.

On est arrivé devant la porte, chacun descend. Isidore alors présente respectueusement ses salutations.

Comme vous pensez bien, nos étrangers ont vite fait de se reconnaître.

Isidore déclare simplement que c'est lui qui leur a ouvert la portière et qu'il a dû céder aux instances répétées de la personne qui l'a fait monter dans la voiture malgré lui.

Ce fut dans tout le groupe un grand éclat de rire. Ensuite, le monsieur en question ajouta, en se tenant les côtes :

— Messieurs, vous me pardonnerez cette erreur involontaire, mais c'est à moi de la réparer. J'ai pris monsieur pour un de vous. Tenez, dit-il à Isidore, prenez ces cinq francs pour votre peine; et vous, cocher, voici deux francs pour conduire monsieur à son domicile.

Isidore, tout joyeux, alla boire picholette avec le cocher, en déclarant que jamais il n'avait fait une si bonne journée.

Une visite à nos troupiers.

(Fin).

La salle à boire est remplie de soldats. Au milieu d'un groupe très animé, j'entends une voix qui crie : Rond du milieu ! chacun son rond ! rond du milieu ! puis rapidement : rond du voisin ! suivi d'un rire homérique. Voici en quoi consiste ce jeu : On forme sur les bords de la table, avec de la craie, autant de ronds qu'il y a de joueurs, et, au milieu de la table, un rond plus grand. Au commandement de : Chacun son rond, chaque joueur pose le bout du doigt dans le sien. Au commandement de : Rond du milieu, chacun place le bout du doigt dans le rond indiqué. Cela peut se répéter plusieurs fois; puis, tout à coup, pour surprendre les joueurs, on commande : Rond du voisin. Chacun cherche alors à placer le premier son doigt dans le rond d'un joueur voisin; mais comme le rond de celui qui commande est *barré*, il s'ensuit que toujours quelque joueur distrait se trouve pris et devient le sujet de l'hilarité générale.

Le lendemain, la pluie fit rester tous les soldats dans leurs cantonnements, et j'allai rendre visite à quelques amis de Lausanne, logés à la grange des *Bons vivants*. Là se trouvait un vieillard tenant compagnie à nos troupiers. Après s'être assuré de la présence, dans mon sac, d'une bouteille de bon